



Arrondissement de THIONVILLE

Nombre des membres du Conseil	
Municipal élus	: 29
Conseillers en fonction	: 29
Conseillers Présents	: 24
Procurations	: 4
Quorum atteint	
Date de la Convocation	: 09 février 2024

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **Séance du 15 février 2024 à 18 heures 30** **Sous la Présidence de M. Franck ROVIERO – Maire**

Présents : M. Franck ROVIERO – M. François SCHNEIDER – Mme Virginie CISAMOLO – Mme Fatima KHACHEÏ – M. Sylvain SEDDA – Mme Jacqueline COR – M. Gérard BARNABA – Mme Florence FALETIC – François LACAVA – Mme Emilie THIBO – Mme Florence PANAROTTO – M. Dominique CARRABETTA – M. Mohamed SAADI (jusqu'au point n° 4) – Mme Patricia MALDEME – Mme Claire SZYMCZAK – M. Camille ROSSO – M. Sacha BARTOLETTI – Mme Anne-Laure CORBELLARI – M. Jonathan REPELE – Mme Christine LUGEZ-POGGESI (jusqu'au point n° 11) – M. Roger TIRLICIEN – Mme Mariane CONTESE – M. Pierre PANAROTTO – M. Nordine NAÏT-CHABANE – M. Jonathan RIGGIO

Excusés représentés :

M. Lokmane BENABID donne procuration à Mme Fatima KHACHÉÏ
Mme Elsa RICHARDIN donne procuration à M. François SCHNEIDER
M. Silvio ROSAMILIA donne procuration à Mme Virginie CISAMOLO
Mme Emilie THIBO donne procuration à M. Le Maire jusqu'à son arrivée (avant le vote du point n° 1)
M. Mohamed SAADI donne procuration à Mme Jacqueline COR (à compter du point n° 5)
Mme Christine LUGEZ-POGGESI donne procuration à M. Sacha BARTOLETTI (à compter du point n° 12)

Excusé :

M. Emmanuel ESCH

Monsieur Eric MAGUIN, Directeur Général des Services, est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2023

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2023 est adopté à l'unanimité

27 voix POUR (M. Franck ROVIERO – M. François SCHNEIDER – Mme Virginie CISAMOLO – Mme Fatima KHACHEÏ – M. Sylvain SEDDA – Mme Jacqueline COR – M. Gérard BARNABA – Mme Florence FALETIC – François LACAVA – Mme Emilie THIBO – Mme Florence PANAROTTO – M. Dominique CARRABETTA – Mme Patricia MALDEME – Mme Claire SZYMCZAK – M. Camille ROSSO – M. Sacha BARTOLETTI – Mme Anne-Laure CORBELLARI – M. Jonathan REPELE – Mme Christine LUGEZ-POGGESI) – M. Roger TIRLICIEN – Mme Mariane CONTESE – M. Pierre PANAROTTO – M. Nordine NAÏT-CHABANE – M. Jonathan RIGGIO)

M. Mohamed SAADI, étant installé depuis le 1er février 2024, ne participe pas au vote de ce point.

POINTS A L'ORDRE DU JOUR

Information : Installation d'un Conseiller Municipal (page 4)

Point n° 1 (page 4)

Objet : Organisation et prise en charge de la formation B.A.F.A. (Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur) pour les habitants de Moyeuvre-Grande

Rapporteur : Mme Khachéï

Point n° 2 (page 5)

Objet : Adhésion de la Commune de Moyeuvre-Grande à l'Agence d'urbanisme et de développement durable Lorraine Nord (AGAPE)

Rapporteur : M. Le Maire

Point n° 3 (page 6)

Objet : désignation du locataire de la chasse communale et signature du bail de chasse pour la période 2 février 2024 au 1^{er} février 2033

Rapporteur : Mme Cisamolo

Point n° 4 (page 8)

Objet : fourniture de gaz naturel, Marché subséquent souscrit avec la CCPOM (Communauté de Communes Pays Orne Moselle) (1.1 Marchés publics)

Rapporteur : M. Schneider

Point n° 5 (page 9)

Objet : Révision de la carte scolaire_écoles maternelles

Rapporteur : Mme Khachéï

Point n° 6 (page 9)

Objet : Horaires scolaires

Rapporteur : Mme Thibo

Point n° 7 (page 10)

Objet : BONS DE RENTREE SCOLAIRE_Fournitures ou transports scolaires

Rapporteur : Mme Khachéï

Point n° 8 (page 11)

Objet : Avance de subvention : Club de Foot Froidcul (7.5 Subventions)

Rapporteur : M. Barnaba

Point n° 9 (page 12)

Objet : Subvention exceptionnelle _ Participation du Club des échecs à la coupe de France

Rapporteur : M. Carrabetta

Point n° 10 (page 13)

Objet : Remboursement Association Loisirs et détente

Rapporteur : M. Barnaba

Point n° 11 (page 13)

Objet : Rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur le contrôle des comptes de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle

Rapporteur : M. Le Maire

Point n° 12 (page 14)

Information : Rapport annuel de la chambre funéraire

Rapporteur : Mme Cor

Point n° 13 (page 14)

Objet : Signature avec l'Etablissement Public Foncier du Grand Est d'une convention pré-opérationnelle pour la reconversion de la friche industrielle Etilor

Rapporteur : M. Le Maire

Point n°14 (page 15)

Objet : Demande de subvention au titre de AMBITION MOSELLE - exercice 2024

Rapporteur : Mme Cisamolo

Point n° 15 (page 16)

Objet : Demande de subvention au titre de la DETR - exercice 2024

Rapporteur : Mme Cisamolo

Information

Objet : Installation d'un Conseiller Municipal (5.2 Fonctionnement des assemblées)

Rapporteur : M. Le Maire

Madame Delphine SEGATTI, Conseillère Municipale Déléguée, a présenté à Monsieur le Maire, par lettre datée du 1^{er} février 2024, reçue en Mairie le 5 février 2024, sa démission de ses fonctions de Conseillère Municipale.

Vu l'article L 270 du Code Electoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

Madame Delphine SEGATTI ayant été élue sur la liste « Ensemble, développons Moyeuivre », le candidat qui vient immédiatement après le dernier élu de la liste est donc appelé à remplacer la conseillère démissionnaire.

Monsieur Mohamed SAADI étant le candidat placé immédiatement après la dernière élue de cette liste, est donc déclaré installé Conseiller Municipal.

M. Le Sous-préfet de Thionville a été informé de cette démission par courrier de M. Le Maire en date du 9 février 2024.

Madame Delphine SEGATTI faisait partie de la commission Culture et animation.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à M. Saadi.

MM Nait-Chabane et Rosso souhaitent intervenir mais Monsieur le Maire précise que l'installation du nouveau conseiller n'est pas un point soumis à discussion et invite Mme Khachéï à présenter le premier point.

Point n° 1

Objet : Organisation et prise en charge de la formation B.A.F.A. (Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur) pour les habitants de Moyeuivre-Grande (8.5 Politique de la ville)

Rapporteur : Mme Khachéï

Vu le décret n° 2015-872 du 15 juillet 2015 relatif aux brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur en accueils collectifs de mineurs,

Considérant le projet du Centre Social et Culturel de l'Escale d'organiser un stage B.A.F.A. de territoire en partenariat avec l'association FRANCAS 54 ;

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Mme Fatima KHACHEÏ, Vice-Présidente de la Commission Jeunesse, Affaires scolaires et Socio-Culturelles,

Monsieur Riggio demande la parole afin de souhaiter la bienvenue au nouveau Directeur Général des Services.

Monsieur Rosso revient sur la démission de Mme Segatti et regrette que la parole n'ait pas été laissée aux groupes d'opposition dans ce contexte de départ, traduisant selon

lui une certaine défiance vis-à-vis de la méthode de travail et une mauvaise ambiance entre conseillers de la majorité.

Monsieur Tirlicien salue préalablement le travail effectué par Madame Segatti, notamment sur le travail de mémoire. Concernant le présent point, il souligne que celui-ci s'inscrit dans la continuité politique de formation des encadrants de la jeunesse et précise que cet outil socio-culturel permet la construction des citoyens de demain. Monsieur Tirlicien se réjouit en outre de la possibilité, dans la continuité de cette éducation à la citoyenneté, de retrouver à l'avenir, dans les municipalités futures, toute la diversité sociale.

Monsieur Bartoletti revient sur la démission de Madame Segatti. Lui aussi salue son travail et demande si la question de l'intégration de la préservation du patrimoine, particulièrement de certains immeubles, au sein du PLU est toujours d'actualité.

Monsieur le Maire répond à Monsieur Bartoletti que cette information ne lui est pas connue. Il précise cependant que Madame Segatti continuera à être sollicitée, outre pour la question de l'intégration de la question de l'intégration du patrimoine dans le PLU, mais surtout afin de finaliser le Chemin du Patrimoine.

Monsieur Riggio demande où en est le classement de la bibliothèque, tout en saluant le travail mené par Madame Segatti.

Monsieur le Maire répond que les questions patrimoniales ne sont pas à l'ordre du jour. Il poursuit en regrettant les conclusions hâtives de Monsieur Rosso sur l'atmosphère qui régnerait au sein de la majorité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

28 voix POUR (M. Franck ROVIERO – M. François SCHNEIDER – Mme Virginie CISAMOLO – Mme Fatima KHACHEÏ – M. Sylvain SEDDA – Mme Jacqueline COR – M. Gérard BARNABA – Mme Florence FALETIC – M. François LACAVA – Mme Emilie THIBO – Mme Florence PANAROTTO – M. Dominique CARRABETTA – M. Mohamed SAADI – Mme Patricia MALDEME – Mme Claire SZYMCZAK – M. Camille ROSSO – M. Sacha BARTOLETTI – Mme Anne-Laure CORBELLARI – M. Jonathan REPELE – Mme Christine LUGEZ-POGGESI – M. Roger TIRLICIEN – Mme Mariane CONTESE – M. Pierre PANAROTTO – M. Nordine NAÏT-CHABANE – M. Jonathan RIGGIO)

DÉCIDE :

- **DE PRENDRE** en charge le résiduel pour les habitants de Moyeuve-Grande, c'est-à-dire 200 € pour le stage de base et 150 € pour le stage d'approfondissement en contrepartie d'un contrat d'engagement éducatif au taux légal, à savoir 2 fois le taux du SMIC par jour sur une période de 3 x 5 jours, si le service est en capacité d'accueillir des stagiaires. Cette prise en charge se fera pour 15 personnes maximum ;
- **DE DIRE** que les stagiaires moyeuviens devront toutefois avancer les 200 € du stage de base qui leur seront remboursés par la CAF après dépôt de leur dossier au terme de ces 7 jours de formation de base.

Point n° 2

Objet : Adhésion de la Commune de Moyeuve-Grande à l'Agence d'urbanisme et de développement durable Lorraine Nord (AGAPE) (1.4 Autres contrats)

Rapporteur : M. Le Maire

Vu le projet de convention cadre 2024-2026 entre la commune de Moyeuvre-Grande et l'AGAPE,

Vu le projet de convention financière 2024 entre la commune de Moyeuvre-Grande et l'AGAPE,

Vu les statuts de l'AGAPE, notamment l'article 8 relatif à la composition de l'Assemblée générale de l'association,

Vu les statuts de l'AGAPE, notamment l'article 16 relatif à la composition du Conseil d'administration de l'association,

Considérant la pertinence de la commune de Moyeuvre-Grande de bénéficier de l'expertise et de l'accompagnement d'une agence d'urbanisme dans le cadre de ses projets de d'aménagement et de développement, notamment en vue de la révision du PLU ;

Sur proposition du Maire et après avoir entendu son rapport,

Monsieur le Maire rappelle l'importance que revêt le choix de l'organisme qui devra accompagner la Commune dans la future révision du PLU, cette dernière représentant trois années de travail.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire présente les avantages de l'AGAPE, notamment en terme de connaissance du territoire, et plus précisément les interrelations avec le Luxembourg et la Meurthe-et-Moselle, ainsi que le soutien qui sera apporté au service Urbanisme via la mise en place d'un SIG.

Monsieur Nait Chabane informe Monsieur le Maire de l'abstention de son groupe au vote du présent point car il dénonce la nature antidémocratique de la nomination de Madame Cisamolo en tant que déléguée de la Commune à l'AG de l'AGAPE. Il regrette l'absence d'ouverture à l'ensemble des groupes.

Monsieur le Maire demande si Monsieur Nait Chabane est candidat. Ce dernier répond qu'il n'y aurait pas seulement lui, mais aussi d'autres conseillers municipaux comme messieurs Bartoletti ou Tirlicien.

Monsieur Tirlicien rappelle que la Commune de Moyeuvre-Grande est dans le périmètre du SCoTAM et donc en lien avec l'AGURAM. Aussi, la Commune dispose déjà d'une agence d'urbanisme qui est financée via la CCPOM. Il interroge donc Monsieur le Maire sur le pourquoi d'un tel choix ?

Madame Cisamolo précise que ce choix est dicté par la volonté d'un accompagnement de proximité via une agence à taille humaine, l'objectif étant de ne pas être noyé dans la masse des grandes entités.

Monsieur Bartoletti fait part de sa surprise quant au choix proposé. Il rappelle le travail important effectué par l'AGURAM en 2016 au sujet du quartier de la gare. Il expose la nécessité de donner une cohérence au PLU par rapport à la CCPOM et au SCoTAM.

Monsieur Tirlicien précise que, s'il entend les arguments de Madame Cisamolo, Metz n'est pas si éloignée de Moyeuvre en comparaison de Longwy ! En outre, étant Conseiller Suppléant à l'AGURAM, il est à même de vérifier la qualité du travail effectué par l'agence, notamment auprès des petites communes. Il prend néanmoins acte du choix, tout en alertant sur la nécessité de ne pas se tromper dans ledit choix, le PLU de Moyeuvre-Grande étant déjà obsolète et face à la nécessité d'un accompagnement de qualité. Quant à la désignation de Madame Cisamolo, Monsieur Tirlicien énonce le fait que cela ressort du respect de la démocratie.

Monsieur Rosso fait part de l'abstention de son groupe car l'AGAPE n'a pas la connaissance du territoire, la Commune étant davantage tournée vers Metz. Il interroge en outre sur le fait qu'un même service serait payé deux fois. Quant à la taille familiale de l'agence, cela ne peut être entendu car ce n'est pas du réconfort qui est recherché. Il dénonce en outre un manque d'ambition dans le fait de se tourner vers des agences d'urbanisme autre que l'AGURAM. Monsieur Rosso s'interroge sur la raison profonde d'un tel choix. Les motivations données ne le convainquent pas.

Monsieur Nait Chabane souhaite revenir sur l'étymologie d'Urbanité qui a trait à la fois à la notion de politesse mais aussi à celle d'urbanisme. Pour lui, il n'y a pas uniquement besoin d'outil, mais avant tout de cerveaux qui soient capables d'envisager l'urbanité comme pression sur les corps, donc avec une vision notamment en terme de déplacements. Il interroge sur la direction prise en se référant à ce qui a été entrepris aux escaliers de l'école du centre. Il conseille de donner du sens aux politiques en matière d'urbanisme, son souhait étant d'étayer la vision de l'urbanisme à Moyeuivre. Monsieur Nait Chabane évoque le fait que, pour lui, la question du patrimoine semble un sujet secondaire. Il propose en outre de donner des noms de personnalités moyeuivriennes à certaines rues et/ou places.

Monsieur le Maire répond à Monsieur Nait Chabane que celui-ci ne travaille pas les dossiers et que ses remarques sont décalées par rapport au sujet. Il ajoute que les ingénieurs de l'AGAPE sont compétents et ont travaillé pour Joeuf, Auboué ou encore Homécourt à laquelle ressemble Moyeuivre-Grande.

Monsieur Rosso pense que Monsieur le Maire noie le poisson en se rapportant uniquement à la question des compétences. La référence au Pays-Haut ne tient pas puisque celui-ci est proche du Luxembourg alors que nous sommes proches de la région messine. De plus, il interroge sur le fait de payer près de 8 500 € alors que nous finançons l'AGURAM via la CCPOM.

Monsieur le Maire répond que, bien évidemment, si l'AGURAM était gratuit, l'AGAPE ne serait pas choisie ; il précise en outre que le financement de l'AGURAM ne vaut que pour la CCPOM.

Il rappelle en outre que la révision du PLU est un dossier à plusieurs milliers d'euros et que, si l'AGAPE a été choisie, ce n'est pas tant contre l'AGURAM, mais du fait de la proposition sérieuse qui a été effectuée. Monsieur le Maire rappelle enfin que, certes la CCPOM est adhérente à l'AGURAM, mais que la commune de Moyeuivre-Grande est indépendante.

Monsieur Nait Chabane demande la parole mais Monsieur le Maire lui refuse en se référant au fait que Monsieur Nait Chabane a pris deux fois la parole au cours de ce point.

Monsieur Nait Chabane dément et demande à ce que soit inscrit au procès-verbal ce refus de prise de parole.

Monsieur le Maire invite Monsieur Nait Chabane à se calmer et à ne pas recommencer à perturber les débats. Dans le cas contraire, il serait contraint de donner un premier avertissement.

Monsieur Nait Chabane n'écoutant pas, Monsieur le Maire émet un premier rappel à l'ordre.

Monsieur Bartoletti demande si l'AGAPE va accompagner les services dans la révision du PLU ou si celle-ci va effectivement la mener de bout en bout.

Monsieur le Maire répond que c'est l'AGAPE qui va procéder à la révision du PLU.

Monsieur Tirlicien souhaite procéder à une explication du vote de son groupe. En premier lieu, les compétences de l'AGAPE n'ont jamais été remises en cause. Simplement, ont été soulignées les nécessités d'une expertise pour avoir le PLU dont Moyeuivre-Grande a besoin du fait de son évolution démographique. Monsieur Tirlicien ajoute qu'il connaît de réputation l'AGAPE et cela n'est pas un problème ; néanmoins, il existe déjà un outil qui est l'AGURAM. En conclusion, Monsieur Tirlicien annonce que son groupe votera la délibération selon les termes proposés.

Monsieur Riggio, en rappelant le montant de l'adhésion annuelle à l'AGAPE, à savoir 8 524.84 €, demande quels sont les coûts des autres prestataires.

Monsieur le Maire fait procéder au vote en regrettant la mauvaise image donnée par les élus en appauvrissant les débats.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A LA MAJORITÉ,

21 voix POUR (M. Franck ROVIERO – M. François SCHNEIDER – Mme Virginie CISAMOLO – Mme Fatima KHACHEÏ – M. Sylvain SEDDA – Mme Jacqueline COR – M. Gérard BARNABA – Mme Florence FALETIC – M. François LACAVA – Mme Emilie THIBO – Mme Florence PANAROTTO – M. Dominique CARRABETTA – M. Mohamed SAADI – Mme Patricia MALDEME – Mme Claire SZYMCAK)

7 voix CONTRE (M. Camille ROSSO – M. Sacha BARTOLETTI – Mme Anne-Laure CORBELARI – M. Jonathan REPELE – Mme Christine LUGEZ-POGGESI – M. Jonathan RIGGIO – M. Nordine NAÏT-CHABANE)

DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** l'adhésion de la commune de Moyeuve-Grande à l'agence d'urbanisme et de développement durable Lorraine Nord (AGAPE),
- **D'APPROUVER** le projet de convention cadre 2024-2026 entre la commune de Moyeuve-Grande et l'AGAPE,
- **D'APPROUVER** la convention financière 2024 entre la commune de Moyeuve-Grande et l'AGAPE,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions précitées et tout document y afférent,
- **DE DÉSIGNER** Mme Virginie CISAMOLO déléguée de la commune de Moyeuve-Grande au sein de l'Assemblée générale de l'AGAPE et administratrice au sein du Conseil d'Administration de l'AGAPE (4ème collèè).

Point n° 3

Objet : désignation du locataire de la chasse communale et signature du bail de la chasse pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033 (3.3 Locations)

Rapporteur : Mme Cisamolo

Vu la délibération du 20 septembre 2023 portant constitution de la Commission Communale Consultative de la Chasse,

Vu la délibération en date du 28 novembre 2023 portant validation de la liste des propriétaires et choix du mode de consultation sur la destination du produit de la location de la chasse,

Vu la délibération du 15 décembre 2023
- portant consistance des lots,

- acceptant les réserves, les exclusions, le cahier des charges et des clauses particulières,
- fixant la mise à prix du lot à 5.000,00 €,
- fixant le mode de mise en location par voie d'Appel d'Offres publié le 20 décembre 2023,
- fixant les critères pour le choix du locataire et la date de dépôt des dossiers de candidatures au jeudi 1^{er} février 2024 à 12h00,
- répartissant les frais de publicité résultant de l'insertion dans les journaux locaux, portant droits, taxes et redevances et autres contributions à payer par le locataire,

Considérant le résultat de la réunion des propriétaires en date du 1^{er} décembre 2023 sur l'affectation du produit de la chasse à répartir chaque année entre les propriétaires ;

Considérant la réunion de la Commission Communale Consultative de la Chasse en date du 14 décembre 2023 qui s'est prononcée sur les demandes de réserve, d'enclave, d'exclusion sur la consistance du lot unique, le choix du mode de mise en location ainsi que sur les prescriptions particulières et le prix ;

La Commission Communale Consultative de la Chasse, réunie le vendredi 2 février 2024, a procédé à l'ouverture de l'offre unique de candidature, en la personne de Laurent LECLERC demeurant 10 rue Migette à 57000 METZ, a attribué les points suivants au candidat :

- | | |
|---|------------|
| 1. Proximité géographique avec le lot du présent appel d'Offres : | 10 points |
| 2. Références cynégétiques, Piégeurs Agréés, Sécurité : | 25 points |
| 3. Mode de chasse pratiqué : | 25 points |
| 4. La preuve d'une équipe suffisante de chasseurs et traqueurs avec chiens (moyens humains) : | 20 points |
| 5. Prix : | 10 points. |

L'offre du candidat, Laurent LECLERC, totalise : 90 points

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Mme Virginie CISAMOLO, Vice-Présidente de la Commission Travaux et Urbanisme,

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des intervenants dans ce dossier. Il indique sa satisfaction de voir choisi ce délégataire du fait de sa proximité avec la vie locale et sa volonté de partager un savoir sur la localité.

Monsieur Riggio expose que la chasse est un sujet de société, un sujet essentiel du fait du rôle qu'ont les chasseurs, notamment dans le fait de respecter et faire respecter le plan de chasse défini par le Préfet. Il conclut qu'il est par conséquent important d'avoir des chasseurs compétents, tout en regrettant que le loyer initial n'ait pas été plus bas car cela aurait sans doute permis des comparaisons avec d'autres candidatures.

Monsieur le Maire regrette la faiblesse de l'intervention et interroge sur l'intérêt de celle-ci. Il rappelle la tenue de deux conseils municipaux au cours desquels a été abordée la définition des items relatifs au dossier de la chasse.

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble des conseillers municipaux la nécessité de travailler les sujets qui sont à l'ordre du jour.

Monsieur Tirlicien intervient en conseillant de raison garder car, en effet, la commission a permis d'établir des critères. Aussi, s'il n'y a qu'une candidature, elle n'en est pas moins bonne puisque répondant à l'ensemble des critères. Monsieur Tirlicien fait part de sa satisfaction pour ne pas s'être contenté de passer par du gré à gré et se félicite de la qualité de l'équipe de chasse retenue.

Monsieur Rosso souligne la qualité du dossier déposé et la chance d'avoir un lot de chasse vendu.

Monsieur Nait Chabane revient sur son absence lors des deux conseils municipaux susmentionnés. Il précise qu'à titre personnel, il a été absent que deux fois en trois ans. Il invite en outre Monsieur le Maire à ne pas galvauder les propos de son collègue qui a simplement salué le dossier. Il demande au Maire de rester courtois.

Monsieur le Maire, en invitant au vote, exprime son désappointement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

28 voix POUR (M. Franck ROVIERO – M. François SCHNEIDER – Mme Virginie CISAMOLO – Mme Fatima KHACHEÏ – M. Sylvain SEDDA – Mme Jacqueline COR – M. Gérard BARNABA – Mme Florence FALETIC – M. François LACAVA – Mme Emilie THIBO – Mme Florence PANAROTTO – M. Dominique CARRABETTA – M. Mohamed SAADI – Mme Patricia MALDEME – Mme Claire SZYMCZAK – M. Camille ROSSO – M. Sacha BARTOLETTI – Mme Anne-Laure CORBELLARI – M. Jonathan REPELE – Mme Christine LUGEZ-POGGESI – M. Roger TIRLICIEN – Mme Mariane CONTESE – M. Pierre PANAROTTO – M. Nordine NAÏT-CHABANE – M. Jonathan RIGGIO)

DÉCIDE :

- **DE DÉSIGNER** Laurent LECLERC comme locataire du droit de chasse sur le ban communal de Moyeuivre-Grande pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033
- **DE FIXER** le prix annuel de la location à 7.500,00 € conformément à l'offre de prix proposée par le locataire, suite à l'Appel d'offres
- **D'AUTORISER** le Maire à signer le bail à intervenir avec Laurent LECLERC, locataire de la chasse communale

Point n° 4

Objet : fourniture de gaz naturel, Marché subséquent souscrit avec la CCPOM (Communauté de Communes Pays Orne Moselle) (1.1 Marchés publics)

Rapporteur : M. Schneider

En décembre 2021, la ville de Moyeuivre-Grande a signé la Convention du Groupement de Commande pour l'achat de gaz naturel entre la Communauté de Communes du Pays-Orne-Moselle (CCPOM) et ses Communes Membres.

Considérant le contrat d'Accord Cadre fixant la quantité maximale à 9 000 000 kWh/an et stipulant que les fournitures sont rémunérées par application réellement exécutées sur la base des prix établis pour chaque Marché subséquent ;

Considérant que le Marché subséquent n°1 est arrivé à échéance le 31 mai 2023. Le Marché subséquent n°2 a démarré le 1^{er} juin 2023 et se terminera le 31 décembre 2025 ;

Dit que les points de livraison de la ville fixés dans le Marché sont : les locaux « échec, billard » situé 21 rue Foch, les garages-24 Place de la République et, enfin, le Pôle de Services-Place Leclerc.

Dit que suite à la vente des garages sis 24 Place de la République, il convient de soustraire ce point de livraison du Marché subséquent n°2 et d'ajouter la Maison des Services située 5 Avenue Maurice Thorez ainsi que le logement d'urgence sis Place Youri Gagarine.

L'ensemble des points de livraison mis à jour sont détaillés dans l'état joint au rapport du Maire.

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de M. François SCHNEIDER, Vice-Président de la Commission des solidarités, de la lutte contre l'isolement social et aux logements,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

28 voix POUR (M. Franck ROVIERO – M. François SCHNEIDER – Mme Virginie CISAMOLO – Mme Fatima KHACHEÏ – M. Sylvain SEDDA – Mme Jacqueline COR – M. Gérard BARNABA – Mme Florence FALETIC – M. François LACAVA – Mme Emilie THIBO – Mme Florence PANAROTTO – M. Dominique CARRABETTA – M. Mohamed SAADI – Mme Patricia MALDEME – Mme Claire SZYMCZAK – M. Camille ROSSO – M. Sacha BARTOLETTI – Mme Anne-Laure CORBELLARI – M. Jonathan REPELE – Mme Christine LUGEZ-POGGESI – M. Roger TIRLICIEN – Mme Mariane CONTESE – M. Pierre PANAROTTO – M. Nordine NAÏT-CHABANE – M. Jonathan RIGGIO)

DÉCIDE :

- **D'ACCEPTER** les modifications intervenues dans les points de livraison du Marché subséquent n°2 : suppression des garages et ajout de la Maison de Services ainsi que du logement d'urgence.
- **DE DIRE** que la délibération sera notifiée à la CCPOM afin que ces modifications soient dûment enregistrées.

Point n° 5

Objet : Révision de la carte scolaire_écoles maternelles (8.1 Enseignement)

Rapporteur : Mme Khachéï

19h50 : Monsieur Saadi part et donne procuration à Madame Cor.

Madame Khachéï empêchée, c'est Madame Thibo qui présente ce point.

Monsieur Tirlicien souligne la cohérence en vue de la conservation de la classe ouverte précédemment et salue le découpage. La proposition est cohérente puisque le nombre de classes est maintenu.

Monsieur Riggio soulève le fait que l'annexe, pourtant mentionnée, est manquante.

Monsieur Rosso souligne qu'il est impossible en l'absence d'une réunion de la commission.

Madame Khachei rétorque qu'il y a bien eu une commission mais que personne n'était présent

Monsieur le Maire énonce qu'en effet il y a un problème de légalité. Il propose d'avancer sur les points à l'ordre du jour et de revenir éventuellement sur le présent point plus tard.

Monsieur Rosso revient sur la question de la commission. Il argue que celle-ci avait lieu en même temps qu'une autre et qu'il est nécessaire de s'organiser autrement, les conseillers ayant une vie à côté.

Monsieur Nait Chabane souligne que l'absence de documents en annexe est quelque chose de régulier et qualifie la décision de Monsieur le Maire de sage.

Madame Maldeme précise que le premier courriel d'invitation à la commission a été envoyé le 5 décembre et que ladite commission s'est tenue le 26 janvier. Pour Madame Maldeme, il y avait suffisamment de temps pour s'organiser. Elle ajoute qu'il ne faut pas déformer les réalités.

Ce point a été retiré et sera présenté lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Point n° 6

Objet : Horaires scolaires (8.1 Enseignement)

Rapporteur : Mme Thibo

Par délibération du 13 avril 2018, il a été acté le projet d'organisation de la semaine scolaire pour l'ensemble des écoles de la commune à la rentrée 2018.

Comme suite à la décision gouvernementale du 28 juin 2017 de laisser aux communes le libre choix de continuer à organiser le temps scolaire selon la législation encore en vigueur, 4 jours et demi d'école ou de revenir à l'ancien mode de fonctionnement, 4 jours, la municipalité a, conformément à ses engagements, mis en place une démarche participative de concertation. L'organisation du temps scolaire sera celle pratiquée avant la réforme de 2013 issue du décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013,

Vu le décret n°237-1108 du 27 juin 2017 (Art D521-12 du Code de l'Education),

Considérant que la Municipalité de Moyeuve-Grande bénéficie d'une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire. Cette dérogation arrive à échéance à l'issue de l'année scolaire 2023/2024.

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Mme Emilie THIBO, Conseillère Municipale déléguée à la Politique de la Ville,

Monsieur Riggio demande si le fait que les numéros d'arrêtés n'aient pas été lus est dû au fait que le document en sa possession diffère de celui en possession de Madame Thibo.

Madame Thibo répond par la négative et que c'est aux fins de fluidifier le propos que ces arrêtés n'ont pas été mentionnés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

26 voix POUR (M. Franck ROVIERO – M. François SCHNEIDER – M. Sylvain SEDDA – Mme Jacqueline COR – M. Gérard BARNABA – Mme Florence FALETIC – M. François LACAVA – Mme Emilie THIBO – Mme Florence PANAROTTO – M. Dominique CARRABETTA – M. Mohamed SAADI – Mme Patricia MALDEME – Mme Claire SZYMCZAK – M. Camille ROSSO – M. Sacha BARTOLETTI – Mme Anne-Laure CORBELLARI – M. Jonathan REPELE – Mme Christine LUGEZ-POGGESI – M. Roger TIRLICIEN – Mme Mariane CONTESE – M. Pierre PANAROTTO – M. Nordine NAÏT-CHABANE – M. Jonathan RIGGIO)

DÉCIDE :

- **DE RECONDUIRE** à titre dérogatoire l'organisation des enseignements répartis sur quatre jours hebdomadaires comme suit :

Élémentaire Paul Langevin Élémentaire du centre Élémentaire Jobinot Maternelle Jobinot	8h30 à 12h	12h à 13h45	13h45 à 16h15
Maternelle les Marronniers Maternelle République Maternelle Guy Mocquet	8h20 à 11h50	11h50 à 13h35	13h35 à 16h05
LUNDI	COURS	PAUSE MERIDIENNE / RESTAURATION SCOLAIRE	COURS
MARDI	COURS	PAUSE MERIDIENNE / RESTAURATION SCOLAIRE	COURS
MERCREDI			
JEUDI	COURS	PAUSE MERIDIENNE / RESTAURATION SCOLAIRE	COURS
VENDREDI	COURS	PAUSE MERIDIENNE / RESTAURATION SCOLAIRE	COURS

 Temps scolaire

- *Semaine de quatre jours*
- *Durée d'enseignement hebdomadaire de 24 heures et sans que la journée scolaire n'excède six heures d'enseignement.*

Point n° 7

Objet : BONS DE RENTREE SCOLAIRE_Fournitures ou transports scolaires (8.1 enseignement)

Rapporteur : Mme Khachéï

Sensible à l'éducation des plus jeunes Moyeuviens et attachée à l'égalité des chances, la Ville tient à accompagner du mieux possible les parents dans la réussite éducative de leurs enfants.

Dans ce cadre, la municipalité procède à la distribution :

- **D'un pack de fournitures scolaires** à tous les élèves du collège Jean Burger. Le pack de fournitures pour les collégiens est différencié selon les niveaux et doit permettre à tous de démarrer l'année avec les mêmes outils, allégeant par ailleurs la charge pour chaque parent d'organiser la rentrée de leur(s) enfant(s) et les divers achats nécessaires. Le montant du pack ainsi que leur nombre sont revus annuellement en fonction du besoin des professeurs et du nombre de collégiens inscrits.

Ou

- **D'un bon d'achat** pour les collégiens habitants Moyeuve-Grande et scolarisés à l'extérieur. Ce bon d'achat d'une valeur de 30 € peut être utilisé chez KEOLIS ou COLRUYT.

Sur proposition du Maire,

s

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

26 voix POUR (M. Franck ROVIERO – M. François SCHNEIDER – M. Sylvain SEDDA – Mme Jacqueline COR – M. Gérard BARNABA – Mme Florence FALETIC – M. François LACAVA – Mme Emilie THIBO – Mme Florence PANAROTTO – M. Dominique CARRABETTA – M. Mohamed SAADI – Mme Patricia MALDEME – Mme Claire SZYM CZAK – M. Camille ROSSO – M. Sacha BARTOLETTI – Mme Anne-Laure CORBELLARI – M. Jonathan REPELE – Mme Christine LUGEZ-POGGESI – M. Roger TIRLICIEN – Mme Mariane CONTESE – M. Pierre PANAROTTO – M. Nordine NAÏT-CHABANE – M. Jonathan RIGGIO)

DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** d'inscrire les crédits budgétaires suffisants.

Point n° 8

Objet : Avance de subvention : Club de Foot Froidcul (7.5 Subventions)

Rapporteur : M. Barnaba

Le président du club de foot sollicite la commune afin d'avoir une avance de subvention pour équilibrer les comptes de l'US Froidcul.

Dit que celle-ci leur permettra d'avoir les fonds nécessaires au bon fonctionnement du club dans l'attente du règlement des licences dues par les adhérents,

Dit que cette avance est effectuée sur l'année 2024 et sera retirée de la prochaine subvention municipale,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de M. Gérard BARNABA, Vice-Président de la Commission Sports,

Monsieur Rosso demande quand est arrivée cette demande car elle n'a pas été vue en commission.

Monsieur Rosso souhaite avoir des éclaircissements sur une apparente mise sous tutelle par la Ville d'une association et demande à ce que cela fasse l'objet d'un point supplémentaire.

Monsieur le Maire n'accède pas à sa demande puisque toutes les informations nécessaires à l'analyse du dossier en question ne sont pas connues.

Monsieur Rosso réitère sa question, à savoir si oui, comme le relate le RL, ou non la Ville a mis sous tutelle l'association

Monsieur le Maire souhaite rétablir les faits ; Monsieur le Maire indique donc que, préalablement à l'AG de l'association, il a participé à une réunion au cours de laquelle ont pu être constatées l'existence de difficultés et de divergences entre membres de l'association. Il ajoute que, a priori, il n'y a plus de Président et que les comptes de l'exercice écoulé non pas été révisés. C'est pourquoi, un cabinet comptable indépendant va être saisi pour vérifier les comptes. Monsieur le Maire ajoute que, dès la réception des conclusions du cabinet comptable, une convocation à l'AG sera adressée pour une tenue de cette dernière quinze jours plus tard. Monsieur le Maire précise enfin que son souhait est de voir l'élection d'un nouveau comité.

Ceci étant précisé, Monsieur le Maire répond à Monsieur Rosso que personne n'est sous tutelle de la Ville, cette dernière se contentant d'observer simplement. Monsieur le Maire ajoute que Monsieur Barnaba va réunir la commission des sports afin, entre autre, d'aborder la situation de l'association en question.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

28 voix POUR (M. Franck ROVIERO – M. François SCHNEIDER – Mme Virginie CISAMOLO – Mme Fatima KHACHEÏ – M. Sylvain SEDDA – Mme Jacqueline COR – M. Gérard BARNABA – Mme Florence FALETIC – M. François LACAVA – Mme Emilie THIBO – Mme Florence PANAROTTO – M. Dominique CARRABETTA – M. Mohamed SAADI – Mme Patricia MALDEME – Mme Claire SZYMCZAK – M. Camille ROSSO – M. Sacha BARTOLETTI – Mme Anne-Laure CORBELLARI – M. Jonathan REPELE – Mme Christine LUGEZ-POGGESI – M. Roger TIRLICIEN – Mme Mariane CONTESE – M. Pierre PANAROTTO – M. Nordine NAÏT-CHABANE – M. Jonathan RIGGIO)

DÉCIDE :

- **DE VERSER** une avance de subvention d'un montant de 1 500,00 € au club de foot USF FOOT.
- **DE RETIRER** 1 500 € de la prochaine subvention municipale.

Point n° 9

Objet : Subvention exceptionnelle _ Participation du Club des échecs à la coupe de France (7.5 Subventions)

Rapporteur : M. Carrabetta

Dans le cadre de la participation du club des échecs à la coupe Loubatière, phase Départementale à Sarreguemines (coupe de France pour joueur ayant maximum 1700 ELO), la municipalité souhaite verser une aide financière au club afin de participer aux frais organisationnels de cet évènement.

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de M. Dominique CARRABETTA, Conseiller Municipal délégué à la Participation Citoyenne,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

28 voix POUR (M. Franck ROVIERO – M. François SCHNEIDER – Mme Virginie CISAMOLO – Mme Fatima KHACHEÏ – M. Sylvain SEDDA – Mme Jacqueline COR – M. Gérard BARNABA – Mme Florence FALETIC – M. François LACAVA – Mme Emilie THIBO – Mme Florence PANAROTTO – M. Dominique CARRABETTA – M. Mohamed SAADI – Mme Patricia MALDEME – Mme Claire SZYMCZAK – M. Camille ROSSO – M. Sacha BARTOLETTI – Mme Anne-Laure CORBELLARI – M. Jonathan REPELE – Mme Christine LUGEZ-POGGESI – M. Roger TIRLICIEN – Mme Mariane CONTESE – M. Pierre PANAROTTO – M. Nordine NAÏT-CHABANE – M. Jonathan RIGGIO)

DÉCIDE :

- **DE VERSER** une subvention exceptionnelle d'un montant de 100,00 € au club d'échecs de Moyeuve-Grande.

Point n° 10

Objet : Remboursement Association Loisirs et détente (8.5 Politique de la Ville)

Rapporteur : M. Barnaba

Une fuite d'eau a été tardivement constatée à la salle de musculation gérée par l'association loisirs et détente. Cette fuite était située au niveau de la chaudière. En conséquence, l'association s'est vu prélevée sur son compte, différentes sommes relatives aux factures d'eau.

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de M. Gérard BARNABA, Vice-Président de la Commission Sports,

Monsieur le Maire propose d'arrondir la somme à 220€.

Monsieur Nait Chabane précise qu'il ne voit aucun inconvénient au fait d'arrondir la somme mais s'inquiète d'un éventuel problème de légalité.

Monsieur le Maire répond qu'il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

28 voix POUR (M. Franck ROVIERO – M. François SCHNEIDER – Mme Virginie CISAMOLO – Mme Fatima KHACHEÏ – M. Sylvain SEDDA – Mme Jacqueline COR – M. Gérard BARNABA – Mme Florence FALETIC – M. François LACAVA – Mme Emilie THIBO – Mme Florence PANAROTTO – M. Dominique CARRABETTA – M. Mohamed SAADI – Mme Patricia MALDEME – Mme Claire SZYMCZAK – M. Camille ROSSO – M. Sacha BARTOLETTI – Mme Anne-Laure CORBELLARI – M. Jonathan REPELE – Mme Christine LUGEZ-POGGESI – M. Roger TIRLICIEN – Mme Mariane CONTESE – M. Pierre PANAROTTO – M. Nordine NAÏT-CHABANE – M. Jonathan RIGGIO)

DÉCIDE :

- **DE REMBOURSER** l'Association Loisirs et détente pour les dépenses engagées d'un montant de 220 €.

Point n° 11

Objet : Rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur le contrôle des comptes de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle (7.1 Décisions budgétaires)

Rapporteur : M. Le Maire

Le rapport d'observations définitives, joint au rapport du Maire, porte sur le contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle au titre des exercices 2016 et suivants,

Conformément à l'article L. 243-8 du Code des juridictions financières et suite à la présentation du rapport à l'assemblée délibérante de la CCPOM, les élus sont invités à en prendre connaissance afin qu'il donne lieu à débat,

Sur proposition du Maire et après avoir entendu son rapport,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

28 voix POUR (M. Franck ROVIERO – M. François SCHNEIDER – Mme Virginie CISAMOLO – Mme Fatima KHACHEÏ – M. Sylvain SEDDA – Mme Jacqueline COR – M. Gérard BARNABA – Mme Florence FALETIC – M. François LACAVA – Mme Emilie

THIBO – Mme Florence PANAROTTO – M. Dominique CARRABETTA – M. Mohamed SAADI – Mme Patricia MALDEME – Mme Claire SZYMCZAK – M. Camille ROSSO – M. Sacha BARTOLETTI – Mme Anne-Laure CORBELLARI – M. Jonathan REPELE – Mme Christine LUGEZ-POGGESI – M. Roger TIRLICIEN – Mme Mariane CONTESE – M. Pierre PANAROTTO – M. Nordine NAÏT-CHABANE – M. Jonathan RIGGIO)

Monsieur Tirlicien complète ce point en précisant que le présent rapport a fait l'objet d'une séance du Conseil Communautaire le 5 décembre 2023. Il tient à souligner que ledit rapport ne remet pas en cause la bonne gestion globale mais apporte des points d'attention, particulièrement concernant le contrôle renforcé sur la SPL Destination Amnéville.

- **PREND ACTE**, d'une part, de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes du Grand-Est concernant la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle et, d'autre part, de la tenue du débat portant sur le rapport.

Point n° 12

Information : Rapport annuel de la gestion de la chambre funéraire

Rapporteur : Mme Cor

Les membres du Conseil Municipal prennent acte du rapport annuel de gestion de la chambre funéraire de Moyeuivre-Grande, dont Mme Jacqueline COR fait lecture, pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 rédigé par Monsieur Laurent HEYSER, gestionnaire de l'établissement.

Monsieur Tirlicien s'interroge sur la nouvelle gestion qui devra être mise en place suite à la construction de la nouvelle chambre funéraire.

Monsieur le Maire répond que ce dossier est en cours.

Point n° 13

Objet : Signature avec l'Etablissement Public Foncier du Grand Est d'une convention pré-opérationnelle pour la reconversion de la friche industrielle Etilor (1.4 Autres contrats)

Rapporteur : M. Le Maire

VU la convention d'étude pré-opérationnelle entre la commune de Moyeuivre-Grande et l'EPFGE jointe au rapport du Maire,

CONSIDERANT l'intérêt de la commune de Moyeuivre-Grande de bénéficier de l'expertise et de l'accompagnement de l'Etablissement Public Foncier du Grand Est dans le cadre de ses projets d'aménagement et de développement sur les friches industrielles ;

Sur proposition du Maire et après avoir entendu son rapport,

Monsieur le Maire précise que les études seront menées sur un terrain aujourd'hui privé mais que ledit terrain n'en est pas moins très intéressant du fait de sa situation dans le cadre du développement futur de Moyeuivre-Grande.

Monsieur le Maire souligne l'importance de connaître la nature du terrain, ainsi que les coûts de démolition, et ce même en l'absence de projets identifiés.

Monsieur Tirlicien se félicite de l'existence du présent point et en profite pour rappeler que l'ambition de requalifier le site en question était aussi portée par son groupe. Il appuie sur le fait que la situation évolue favorablement puisque la situation du privé a changé et que, via cette convention, la Commune se positionne, se rendant ainsi maîtresse de son avenir.

Il précise en outre que la compétence de l'EPFGE n'est plus à démontrer, la Commune en ayant eu encore la démonstration lors de l'étude sur la friche « Match ».

Monsieur Bartoletti demande s'il peut avoir accès à cette étude.

Monsieur le Maire accède à la demande en précisant qu'il convient d'en avertir les services pour que ceux-ci puissent préparer le dossier.

20h30 : Départ de Madame Poggesi-Lugez qui donne procuration à Monsieur Bartoletti.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

28 voix POUR (M. Franck ROVIERO – M. François SCHNEIDER – Mme Virginie CISAMOLO – Mme Fatima KHACHEÏ – M. Sylvain SEDDA – Mme Jacqueline COR – M. Gérard BARNABA – Mme Florence FALETIC – M. François LACAVA – Mme Emilie THIBO – Mme Florence PANAROTTO – M. Dominique CARRABETTA – M. Mohamed SAADI – Mme Patricia MALDEME – Mme Claire SZYMCZAK – M. Camille ROSSO – M. Sacha BARTOLETTI – Mme Anne-Laure CORBELLARI – M. Jonathan REPELE – Mme Christine LUGEZ-POGGESI – M. Roger TIRLICIEN – Mme Mariane CONTESE – M. Pierre PANAROTTO – M. Nordine NAÏT-CHABANE – M. Jonathan RIGGIO)

DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** la convention d'étude pré-opérationnelle entre la commune de Moyeuvre-Grande et l'EPFGE.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2024.

Point n°14

Objet : Demande de subvention au titre du dispositif AMBITION MOSELLE - exercice 2024 (7.5 Subventions)

Rapporteur : Mme Cisamolo

Considérant la possibilité de demander un soutien financier au département au titre du dispositif AMBITION MOSELLE ;

Considérant le règlement AMBITION MOSELLE 2020 / 2025 prévoyant que le département peut, au maximum, être sollicité à hauteur de 50 % du reste à charge ;

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Mme Virginie CISAMOLO, Vice-Présidente de la Commission Travaux et Urbanisme,

Monsieur Rosso, préalablement à son intervention, précise qu'il votera pour ce point. Il manifeste sa déception quant au fond du sujet, non pas sur la teneur mais sur le

bâti. Il rappelle qu'une réunion spécifique sur le sujet avait été promise et qu'au final, il n'y a pas eu d'échanges.

Il interroge la Majorité sur la pertinence d'un tel investissement sans aucune ambition stylistique. Selon lui, les élus devraient promouvoir autre chose pour éviter de détruire la planète car, en effet, ce qui est consommé a des répercussions sur la planète. Il précise en outre que, aujourd'hui, il existe des cabinets d'architectes qui travaillent autrement, qui ne donnent plus une priorité au béton... seulement faut-il aller les chercher et réaliser un cahier des charges en ce sens.

Monsieur Rosso souligne cependant que tout le monde est satisfait de la construction de cette maison de santé mais réitère sa déception relative à la nature du bâti.

Monsieur Tirlicien souligne que ce dossier, qui est lourd et complexe, a fait l'objet d'un travail en amont, notamment lors de la commission.

Monsieur Rosso interjette qu'il était à la CCPOM

Monsieur le Maire indique à Monsieur Rosso qu'il pourra répondre plus tard.

Monsieur Tirlicien reprend la parole mais est coupé par Monsieur Rosso.

Monsieur le Maire réitère son invitation à Monsieur Rosso de se taire

Monsieur Tirlicien reprend la parole et précise que le projet a été présenté en commission, en indiquant au passage à Monsieur Rosso qu'il fait penser à grincheux et qu'il aurait eu tout le loisir d'intervenir à ce moment. Monsieur Tirlicien prend acte en outre que le projet présenté répond à toutes les exigences et qu'il n'insulte pas l'avenir puisqu'est prévue la possibilité d'une extension via un étage.

Il revendique en outre sa position d'opposant mais dans le cadre de la légalité et de responsabilité.

Monsieur Rosso fait réponse à Monsieur Tirlicien en lui soulignant que lorsque l'on oppose qualité à beauté, on est un homme du passé. Quant à la position d'opposant, Monsieur Rosso considère que Monsieur Tirlicien est davantage un oui oui.

Monsieur Rosso juge que Monsieur Tirlicien n'est pas en adéquation avec l'évolution du climat et rappelle son inquiétude par rapport à l'évolution climatique, dans un période où chaque jour un record de chaleur est battu.

Madame Contese intervient en disant que le surnom de grincheux convient bien à Monsieur Rosso.

Monsieur Tirlicien énonce que tout ce qu'il a fait l'a été pour servir sa ville.

Monsieur le Maire rappelle que le bâtiment respecte les normes, y compris celles à venir, et qu'il préférerait que tout le monde insiste sur ce que ce projet va apporter aux Moyeuviens et Moyeuviennes.

Monsieur Bartoletti nuance cependant en revenant sur le devoir d'exemplarité et informe de l'existence de constructions passives, tel un collège proche de Nancy.

Monsieur le Maire acquiesce mais rappelle que le bâtiment de la Maison de Santé répond aux exigences énergétiques, pour preuve le permis de construire accordé.

Monsieur le Maire conclut que ce débat manifeste le problème des absences des uns et des autres lors des commissions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A LA MAJORITE,

26 voix POUR (M. Franck ROVIERO – M. François SCHNEIDER – Mme Virginie CISAMOLO – Mme Fatima KHACHEÏ – M. Sylvain SEDDA – Mme Jacqueline COR – M. Gérard BARNABA – Mme Florence FALETIC – M. François LACAVA – Mme Emilie THIBO – Mme Florence PANAROTTO – M. Dominique CARRABETTA – M. Mohamed SAADI – Mme Patricia MALDEME – Mme Claire SZYMCZAK – M. Camille ROSSO – M. Sacha BARTOLETTI – Mme Anne-Laure CORBELLARI – M. Jonathan REPELE –

Mme Christine LUGEZ-POGGESI – M. Roger TIRLICIEN – Mme Mariane CONTESE – M. Pierre PANAROTTO)

2 Abstentions (M. Nordine NAÏT-CHABANE – M. Jonathan RIGGIO)

DÉCIDE :

- **DE SOLLICITER** une subvention au titre du dispositif AMBITION MOSELLE pour financer la construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle sur la base d'un taux de subventionnement de 50% du reste à charge.

Estimation : 2 545 090,00 € HT donc un soutien à hauteur de 626 027,00 € HT

DEPENSES		RECETTES		
Maitrise d'œuvre	234 000,00 €	Etat – DETR	763 527,00 €	30 %
Mission CSPS	4 890,00 €	UE - FEDER	254 509,00 €	10%
Mission CT	10 600,00 €	Région Grand Est	275 000,00 €	10,80 %
Travaux construction	2 295 600,00 €			
TOTAL	2 545 090,00 €	TOTAL	1 293 036,00 €	
		Département – AMBITION MOSELLE	626 027,00 €	50 % de reste à charge
		AUTOFINANCEMENT	626 027,00 €	50 % de reste à charge
		TOTAL	2 545 090,00 €	

- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2024

Point n° 15

Objet : Demande de subvention au titre de la DETR - exercice 2024

(7.5 Subventions)

Rapporteur : Mme Cisamolo

Considérant la demande de subvention DETR lors de la séance du Conseil Municipal du 28 novembre 2023 pour la construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle ;

Considérant le fait que les demandes de subventionnement doivent être réactualisées et revues à la baisse au regard de la phase actuelle du projet (Avant-Projet Définitif) ;

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Mme Virginie CISAMOLO, Vice-Présidente de la Commission Travaux et Urbanisme,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A LA MAJORITE,

26 voix POUR (M. Franck ROVIERO – M. François SCHNEIDER – Mme Virginie CISAMOLO – Mme Fatima KHACHEÏ – M. Sylvain SEDDA – Mme Jacqueline COR – M. Gérard BARNABA – Mme Florence FALETIC – M. François LACAVA – Mme Emilie THIBO – Mme Florence PANAROTTO – M. Dominique CARRABETTA – M. Mohamed SAADI – Mme Patricia MALDEME – Mme Claire SZYMCZAK – M. Camille ROSSO – M. Sacha BARTOLETTI – Mme Anne-Laure CORBELLARI – M. Jonathan REPELE – Mme Christine LUGEZ-POGGESI – M. Roger TIRLICIEN – Mme Mariane CONTESE – M. Pierre PANAROTTO)

2 Abstentions (M. Nordine NAÏT-CHABANE – M. Jonathan RIGGIO)

DÉCIDE :

- **DE SOLLICITER** une subvention DETR dans le cadre de la construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle à hauteur de 30 % du montant du projet.

Estimation : 2 545 090.00 € HT donc une aide à hauteur de 763 527 € HT

- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2024

Monsieur le Maire revient sur les deux questions posées par Monsieur Tirlicien portant sur les crues du Conroy et la sécurisation des rues de Joeuf, Verdun et Commune de Paris. Il donne la parole à Monsieur Panarotto.

Celui-ci rappelle les épisodes de crue du Conroy de 2016 et constate que cela a failli recommencer ces derniers mois. Aussi s'inquiète-t-il de l'avancée de la réflexion menée par le SVEO, suggère de reprendre le dossier sur l'ensemble du parcours du Conroy et demande à Monsieur le Maire ce qu'il compte faire.

Monsieur le Maire rappelle au préalable que cela est de la compétence intercommunale. Puis il revient sur l'étude menée par Hydrotech qui concluait à la nécessité de construire une digue et de créer une zone de débordement plus en amont. Monsieur le Maire précise néanmoins que cette solution ne semble pas convenir du fait du dénivelé par rapport à la route.

Il informe l'assemblée qu'Hydratech retravaille sur ce dossier tout en regrettant la position de quasi-monopole de ce bureau d'étude.

Madame Cisamolo répond à la question relative à la sécurisation des rues susmentionnées. Elle précise que ces rues sont des départementales, ce qui a pour conséquence de limiter les actions, les investissements communaux. Concernant les

rues de Joeuf et de Verdun, elle va soumettre la possibilité d'installer des chicanes provisoires, tout en précisant qu'une demande d'autorisation de travaux devra être faite auprès du Département. Quant à la rue de la Commune de Paris ? Madame Cisamolo propose de dessiner une nouvelle route, solution provisoire en attendant une révision globale liée à la sécurisation.

Monsieur le Maire pense que la sécurisation passera aussi par la coloration des passages piétons notamment, mais aussi par l'ajout de feux récompenses, et une baisse mécanique de la vitesse résultant de l'augmentation de la largeur des trottoirs et la diminution de la largeur des routes.

Il tempère néanmoins que toutes ces actions n'empêcheront jamais les fous du volant.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire lève la séance à 21 h 05.

Eric MAGUIN,
Secrétaire de séance.

Franck ROVIERO,
Maire.